

Vol. 2, No. 1  
Juin 2025

ISSN 2960-2858  
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
sur les Sociétés et civilisations  
(**LARSOC**)

Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
01 BP V 18 Bouaké 01  
[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)



**Les Cahiers du LARSOC**, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**

**P-ISSN 3006-4414**

[revuecahiersdelarsoc@gmail.com](mailto:revuecahiersdelarsoc@gmail.com)

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

**SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)**



*Périodique : semestriel*

**Vol. 2, No. 1, 2025**

## **COMITÉ ÉDITORIAL**

### **Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité de rédaction**

#### **Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

#### **Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

#### **Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureïma**

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

## **COMITÉ DE LECTURE**

### **ADDO Mahamane Addo**

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

### **ALLOU René Kouamé**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **ASSANVO Mian K. N. Mathieu**

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **BA Idrissa**

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **BORE El Hadji Ousmane**

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

### **BROU Émile Koffi**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **COULIBALY Daouda Pondalla**

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DÉDÉ Jean-Charles**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **DIAKITE Moussa**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **EICKELS Klaus van**

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

### **IBRAH Maman Moutari**

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

### **KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KONATE Mahamoudou**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KONÉ Yacouba**

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

### **KONIN Séverin**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

### **KOUASSI Kouakou Siméon**

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU Edmond Pierre Yao**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **KOUAKOU N'Dri Laurent**

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M'Domou Éric**

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## **PRÉSENTATION DES MANUSCRITS**

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## **CITATION DES AUTEURS**

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

**DANS LE TEXTE** : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

#### **N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef  
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo  
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : <b>La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite</b> .....	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : <b>La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère</b> .....	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : <b>Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)</b> .....	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: <b>Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes</b> .....	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : <b>Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale</b> .....	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : <b>Les Luenou, origine, migration et formation : XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècle</b> .....	94-115
Sonia-Estelle BOUA : <b>L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i></b> .....	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : <b>Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali</b> .....	129-140
Sylla ANZOUMANAN : <b>Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I<sup>er</sup> : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman</b> .....	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : <b>La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)</b> .....	160-178
Maïmouna BAMBA : <b>Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012</b> .....	179-190
Tiégbè TOURÉ : <b>Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI<sup>e</sup> siècle à 2022</b> .....	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : <b>Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?</b> .....	214-225
BABAROU : <b>La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)</b> .....	226-244
Solenko GNENDA: <b>La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?</b> .....	245-259
Dominique BAKOUAN : <b>Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960</b> .....	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : <b>Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro</b> .....	283-297

Makoura BAMBBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : <b>Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)</b> .....	298-314
Michel Assoumou NSI : <b>L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation</b> .....	315-329
Djibril BALDE : <b>Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi</b> .....	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : <b>Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950</b> .....	346-358
Pénissonguita SORO: <b>Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)</b> .....	359-370
Roseline Gbocho N'DA : <b>Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire</b> .....	371-382
Boureima SANA : <b>Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté</b> .....	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : <b>Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga</b> .....	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : <b>L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)</b> .....	410-429
Kan Yannick YEBOUE : <b>Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire</b> .....	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Moro Jean Martial AHORO, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, : <b>L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)</b> .....	439-462
Wokado Mohamed SAKO : <b>Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)</b> .....	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : <b>La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo</i> (<i>Ouagadougou</i>) Burkina Faso</b> .....	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : <b>Théorie critique et rationalisation de la société</b> .....	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : <b>L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain</b> .....	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : <b>Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)</b> .....	529-542

<b>Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique .....</b>	<b>543-561</b>
<b>Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022 .....</b>	<b>562-575</b>
<b>Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984 .....</b>	<b>576-594</b>
<b>Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024 .....</b>	<b>595-619</b>
<b>Yolande THIBAULT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ? .....</b>	<b>619-640</b>
<b>Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892) .....</b>	<b>640-669</b>

# L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans *soundjata ou l'épopée mandingue*

**Sonia-Estelle BOUA**

Doctorante en histoire médiévale  
Département d'histoire  
Université Alassane Ouattara, Bouaké  
[bouasonia93@gmail.com](mailto:bouasonia93@gmail.com)

---

## **Résumé**

À l'âge de dix ans, au XIII<sup>e</sup> siècle, Soundjata part en exil après la mort de son père. La jalousie, la haine, les conspirations politiques poussent Soundjata à quitter son pays. Dans sa quête d'asile, Soundjata, en compagnie de sa famille, parcourt plusieurs villes Mandé avant de se retrouver dans le Wagadou. Après un trajet parsemé d'embûches mêlé parfois de tentatives d'assassinats, c'est à Mema, en pays soninké qu'il trouve définitivement refuge. L'exil à Mema est une école pour Soundjata. Il y apprend l'art militaire et la gestion politique. Sur la base de la tradition orale transcrite, l'article veut apporter une contribution à la connaissance de l'histoire de la fondation de l'empire du Mali. Il analyse les causes, les étapes ainsi que la vie à Mema et son impact sur la vie politique de Soundjata.

**Mots clés :** Exil, Mandé, Mema, Soundjata

## **Abstract**

At the age of ten, in the 13th century, Sundiata went into exile following the death of his father. Jealousy, hatred, and political conspiracies drove him to leave his homeland. Accompanied by his family, Sundiata travelled through several Mandé cities in search of asylum before eventually reaching Wagadougou. After a journey fraught with danger including assassination attempts, he finally found refuge in Mema, a Soninke territory. Exile in Mema became a formative experience for Sundiata, where he acquired military skills and political management. Based on tradition, this article seeks to contribute to the understanding of the history of the foundation of the Mali Empire. It analyzes the causes of the exile, the stages of the journey, and life in Mema, as well as its influence on Sundiata's political trajectory.

**Keywords :** Exile, Mandé, Mema, Sundjata

## **Introduction**

L'exil se définit comme le départ forcé ou volontaire d'une personne de sa patrie. Plusieurs hommes politiques notamment en Afrique occidentale ont connu l'exil. Ce phénomène est connu du Moyen-Âge ; c'est le cas l'exil de Soundjata. Au XIIIème siècle, Soundjata est contraint à quitter le Mandé. Acculé par la haine, la jalousie et les conspirations politiques de la reine-mère Sassouma Béréte et Dankaran Touman après la mort de son père, Soundjata quitte son pays natal. En effet, à la mort de son père, alors qu'il n'avait que sept ans, Soundjata était perclus des jambes et se déplaçait à quatre pattes. Cette situation lui valut d'être persécuté et spolié du pouvoir par la reine-mère en complicité avec le conseil de la cour (D.T. Niane, 1960 : 40-41). Les intrigues s'accroissaient avec des menaces de mort après la marche miraculeuse et les exploits de Soundjata. A dix ans, Soundjata part du Mandé demander refuge dans des villes Mandé avant de se retrouver dans le Wagadou où il trouve définitivement asile à Mema. L'exil à Mema fut véritablement une école pour Soundjata. Car il a permis à celui-ci de forger sa personnalité sociale et politique, de sorte à devenir une figure importante de l'histoire de l'Afrique occidentale. Assurément il existe une variété d'étude abordant plus ou moins différents aspects de l'exil de Soundjata (D.T Niane, 1960 ; D. T Niane, 1987 : 141-196 ; M. Ly-Tall, S. Camara, B. Diouara, 1987 ; Y.T. Cissé et W. Kamissoko, 1988). Cependant, la formation reçue au cours de l'exil est un sujet moins abordé dans l'historiographie d'où cette étude.

Quelles sont les circonstances de l'exil de Soundjata ? Quelles sont les étapes de l'exil de Soundjata ? Quel en est son impact sur la vie politique et militaire de Soundjata ?

L'objectif de cette étude est d'étudier les péripéties autour de l'exil de Soundjata et leurs conséquences sur sa vie politique et militaire. Pour atteindre cet objectif, nous avons eu recours aux sources orales ainsi qu'à des ouvrages généraux relatifs à l'histoire de l'empire du Mali (D.T Niane, 1960 ; Y.T. Cissé, W. Kamissoko, 1988).

Notre analyse est fondée sur trois (03) axes essentiels. D'abord les raisons, ensuite le trajet parcouru et enfin l'impact politique et militaire de l'exil de Soundjata.

### **1. Les circonstances de l'exil de Soundjata**

Des facteurs externes et internes ont suscité le départ de Soundjata du Mandé. Les circonstances qui entourent son exil sont marquées par des faits importants, lointains et immédiats. De loin, elles résident dans la prophétie faite au sujet de Soundjata ainsi que les effets de la polygamie. La lutte pour le pouvoir, la popularité de Soundjata et les menaces de mort sont les facteurs qui ont immédiatement amené Soundjata à quitter le Mandé.

### 1.1. Causes lointaines

Une prophétie entoure la naissance de Soundjata. Les circonstances qui entourent la naissance annoncée de Soundjata, enseignent que dans le royaume de Niani, régnait Naré Maghan Konaté. Il était marié à Sassouma Béréte avec laquelle il avait un fils de dix ans (D.T. Niane, 1960 : 17). Un jour, un chasseur vint au roi. Il lui fit une révélation selon laquelle, venaient à lui deux chasseurs accompagnés d'une femme laide que le roi devait avoir pour épouse. Car elle est la mère de l'héritier qui rendra le nom du Mandé immortel. (D.T. Niane, 1960 : 17-20) Des années plus tard, deux frères Traoré, chasseurs venus du pays de Do, présentèrent une femme extrêmement laide et bossue au roi de Niani. Elle répondait au nom de Sogolon Kondé (Sogolon Kédjou ou Sogolon la vilaine). Naré Maghan la prit pour épouse. (S.M Cissoko, 1966 : 40).

Soundjata est né à une date indéterminée sans doute vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, soit à Niani, selon D.T. Niane ou à Dakadjalan d'après W. Kamissoko et Y.T. Cissé. Les griots aiment entourer la naissance de Soundjata de faits miraculeux : dix-sept ans dans le ventre de sa mère avant de naître. Le jour de sa naissance, le soleil s'obscurcit en pleine journée, le tonnerre gronda, les éclairs apparurent et la pluie inonda la savane en pleine saison sèche. Aucune matrone n'assista Sogolon (W. Kamissoko et Y.T. Cissé, 1988 : 73). Soundjata connu une enfance difficile et resta perclus des jambes jusqu'à l'âge de sept ans (D.T. Niane, 1960 : 42, M. Delafosse, 1972 : 177, J. Ki-Zerbo, 1978 : 132). D'autres estiment par contre que Soundjata se traînaient à quatre pattes jusqu'à l'âge de dix-sept ans (W. Kamissoko et Y.T. Cissé, 1988 : 77). Tout compte fait, Sogolon donna naissance à un enfant infirme qui fit d'elle la risée de sa coépouse. Aussi, partir du Mandé était un fait inscrit dans le destin de Soundjata. C'est pourquoi d'après D.T. Niane (2010 : 42), Sogolon s'exprima ainsi : « L'exil c'est dans ton destin Mari Djata ». L'exil était une fatalité pour Soundjata. Ce n'était pas le fruit d'un hasard ; il s'inscrivait dans l'accomplissement du destin de celui-ci. Selon W. Kamissoko et Y.T. Cissé (1988 : 107), le père de Soundjata, conscient de la méchanceté de sa première épouse, prévient son fils :

Ha ! Mon fils, tu dois partir, abandonner le Manden pendant dix-sept ans. Si pendant ces dix-sept ans tu n'abandonnais pas le Manden, les gens de ce pays perséveraient sans relâche à l'accomplissement du destin qui est le tien et tu n'atteindras point le devant de la scène politique. Va donc loin d'ici, abandonne le Manden

Cette prophétie a énormément contribué à créer les conditions de l'exil de Soundjata.

Outre la prophétie, la polygamie et ses corolaires ont également poussé Soundjata à partir du Mandé. Les rivalités naquirent au moment même où Naré Maghan décida de prendre

une seconde épouse, Sogolon Kédjou. Sassouma Béréte, mécontente de cette nouvelle situation, se nourrit de jalousie. Elle passait le clair de son temps à diffamer sa coépouse. A la veille du mariage, lorsque les gens prirent de curiosité, s'interrogèrent à propos de la femme pour qui le roi organisait un pompeux mariage, Sassouma Béréte ne manquait point de critiquer cette dernière (D.T. Niane, 1960 : 27). Ces rivalités prirent effet lorsque Sogolon s'installa dans la cour royale. Sa présence rendait intérieurement furieuse de colère sa coépouse. Cette colère s'accrut lorsque Sogolon contracta sa première grossesse. Elle craignait que son fils soit déshérité au profit du fils de Sogolon Kédjou. Sassouma Béréte tenta alors sans succès avec l'aide des redoutables sorciers du Mandé d'interrompre la grossesse. (D.T. Niane, 1960 : 32).

Sogolon Kédjou était une mère prudente. Elle craignait que sa coépouse, dans son désespoir, s'attaque aux frères cadets de Soundjata. En réalité, ceux-là étaient vulnérables ; ils n'avaient pas de grands dons en la sorcellerie. Elle prévient Soundjata en ces termes :

« Partons d'ici, mon fils ; Manding Bory et Djamarou sont vulnérables ; ils ne sont pas dans les secrets de la nuit ; ils ne sont pas sorciers. Désespérant de t'atteindre, Sassouma dirigera ses coups sur ton frère ou ta sœur. Partons d'ici, tu reviendras plus tard, quand tu seras grand, pour régner, car c'est au Manding que ton destin doit s'accomplir. » (D.T. Niane, 1960 : 55).

Soundjata décida alors pour protéger ses vulnérables frères de quitter le Mandé.

## **1. 2. Causes immédiates**

Dans la lutte pour accéder au trône, les intrigues poussèrent Soundjata à quitter son pays. D.T. Niane (1960 : 40) affirme que le roi Naré Maghan a légué le pouvoir à son fils Soundjata : « j'ai fait mon temps, j'ai fait aussi mon devoir ; j'ai fait tout ce qu'un roi du Manding doit faire : je te remets un royaume agrandi, je te laisse des alliés sûrs. Que ton destin s'accomplisse, mais n'oublie jamais que Niani est ta capitale et que le Manding est le berceau de tes ancêtres. »

Cependant, après la mort du roi, Soundjata rencontre des difficultés ; il doit faire face à un complot. En effet, suite aux intrigues de Sassouma Béréte, le conseil des anciens porta Dankaran Touman au trône prétextant qu'un infirme ne saura être désigné roi du Mandé. Ce complot est une usurpation de pouvoir visant à voler la légitimité à Soundjata. Malgré, l'insistance de Gnankouman Doua, griot du défunt roi, à faire succéder Soundjata conformément à la volonté du défunt roi, le conseil désigna Dankaran Touman comme successeur. En réalité, le conseil des anciens avait été corrompu par Sassouma Béréte.

Après ce complot, Soundjata est outragé, victime à deux reprises d'un affront. Le premier concerne les feuilles de baobab, condiment dont Sogolon en manque alla en demander

à Sassouma Béréte pour la préparation de sa sauce. La reine-mère lui répondit en ces termes : « Tiens, j'en ai plein la calebasse ; sers-toi, pauvre femme. Moi, mon fils à sept ans savait marcher et c'est lui qui allait me cueillir des feuilles de baobab. Prends donc, pauvre mère puisque ton fils ne vaut pas le mien. » (D.T. Niane, 1960 : 42). Elle ricana tellement à la fin de ses propos à telle enseigne que Sogolon en fut complètement anéantie. C'est cette humiliation qui suscita la marche retentissante de Soundjata. La jalousie et la haine commencèrent véritablement après que Soundjata ait recouvert l'usage miraculeux de ses jambes. Le deuxième affront fait à travers le retrait du griot de Soundjata, vient précipiter les choses. Balla Fasséké, le griot de Soundjata, lui est enlevé subtilement par Dankaran Touman. En effet, le griot de Soundjata fut désigné chef d'une ambassade envoyée par Dankaran Touman à Soumaoro Kanté, roi de Sosso. Cet affront mit Soundjata dans une colère terrible qui conduit à une vive altercation entre son frère et lui. Le fils de Sogolon ne supporta pas qu'il lui prenne le griot que son père lui avait donné. Tout en promettant de revenir, le fils de Sogolon se résolut à partir en exil. (F. Simonis, 2010 : 43).

Soundjata est victime de sa popularité. Après avoir fait ses premiers pas de géant, Soundjata se lava du premier affront en déplaçant le baobab du village devant la case de sa mère. Il devint le héros du Manding donc le sujet de toutes les conversations. Célèbre et admiré de tous, le fils de Sogolon est désormais l'enfant prodige du Manding. La popularité de Soundjata a atteint toutes les contrées voisines ; à telle enseigne que les rois envoyèrent leurs enfants à la cour de Niani pour être des compagnons de celui-ci. (D.T. Niane, 1960 : 48). Par ailleurs, le loisir favori de Soundjata était la chasse, il s'y adonnait la plupart du temps avec ses compagnons. Très bon chasseur, Soundjata reçut dès l'âge de dix ans le titre de *Simbon*<sup>1</sup>. Cette précocité de Soundjata suscita davantage la jalousie de Sassouma Béréte qui multiplia ses actes de persécution.

Vu la popularité grandissante de Soundjata, la reine mère s'inquiétait pour le pouvoir de son fils. En fait, à cette période Sogolon et ses enfants vivaient dans une case abandonnée dans l'arrière-cour. Soundjata et les siens ne mangeaient que les restes de Sassouma Béréte. La reine-mère leur témoignait une immense cruauté au point où elle envisageait de mettre fin à la vie de Soundjata. (D.T. Niane, 1960 : 50).

Enfin les menaces de mort pesaient désormais sur Soundjata. Le fils de Sogolon grandissait en proie à l'animosité de Sassouma Béréte qui intriguait pour le faire disparaître.

---

<sup>1</sup> Maître chasseur. Titre accordé qu'aux grands chasseurs du Manding.

Elle sollicite à cet effet l'aide des neuf plus grandes sorcières du Mandé.<sup>2</sup> D.T. Niane (1960 : 50) note qu'au cours d'une réunion secrète, elle leur dit : « je veux supprimer Soundjata [...] Son destin s'oppose à celui de mon fils ; il faut le tuer quand il est encore temps ; si vous réussissez je vous promets les plus belles récompenses ». Celles-ci, pour justifier et mettre leur plan en exécution, décidèrent de tendre un piège à Soundjata. Cependant, par un acte de générosité, Soundjata arriva à déjouer le plan et à désarmer les sorcières.<sup>3</sup> Elles s'engagèrent désormais à se ranger du côté de Soundjata.

Toutes ces raisons poussèrent Soundjata à quitter son pays. Mais, où va-t-il demander asile ?

## **2. Sur la route de l'exil de Soundjata**

Quitter le Mandé était une fatalité, c'était inévitable. Plus rien ne le retenait sur la terre de ses ancêtres. Au contraire tous le conduisaient à l'exil. A dix ans, Soundjata quitte son pays pour l'exil. La marche vers l'exil se fait en deux étapes. D'abord, il part du Mandé au Wagadou, et ensuite du Wagadou à Mema.

### **2. 1. La marche de Soundjata du Mandé au Wagadou**

Soundjata quitta le Mandé en compagnie de sa famille. Il partit avec sa mère Sogolon Kédjou, ses deux sœurs cadettes Sogolon Kolonkan et Djamourou et Manding Bory. Ce dernier, adopté par Sogolon est le fils de Naré Maghan et de sa défunte troisième épouse Namandjè. Si pour certains, Soundjata serait parti de Dakadjalan, D.T. Niane (1960 :55) affirme qu'il partit de Niani. En effet, Soundjata et ses compagnons « marchèrent sept jours droit devant eux en direction du couchant, sept nuits, au matin du huitième jour ils arrivèrent à Djédéba. » (L. Gbagbo, 1975 : 57). A Djédéba, avec un peu de réserve, Mansa Konkon reçut Soundjata et les siens ; il leur donna l'hospitalité comme tout étranger en avait droit au Mandé.

Par ailleurs, Sogolon et ses enfants furent bien traités par le roi, et y vécurent pleinement pendant deux mois avant d'être expulsés. En effet, Sassouma Béréte a fait parvenir de l'or au roi de Djédéba afin qu'il élimine Soundjata. Ce dernier pour ce faire, soumet Soundjata à un

---

<sup>2</sup> Ces sorcières étaient de vieilles femmes dont la plus redoutable mais aussi la plus âgée s'appelait Soumosso Kokomba. Elles détenaient un pouvoir mystique leur permettant de régner sur le Mandé. Selon W. Kamissoko et Y.T. Cissé (1988 : 123), ces femmes étaient au nombre de douze avec à leur tête Doussou Damba. Cette dernière était le « père » des femmes et était impliquée au même titre que les hommes dans la gestion des affaires du pays.

<sup>3</sup> Soundjata surpris les vieilles sorcières volant des légumes dans le potager de sa mère. Feignant de s'enfuir à l'arrivée de Soundjata, celui-ci les rassura en remplissant leurs Calebasses de légumes. Il les invita par la suite à se ravitailler toutes les fois dont elles en auront besoin. Désarmées par cet acte de générosité, les sorcières avouèrent toute la vérité et décidèrent de veiller désormais sur l'enfant de Sogolon.

jeu en ces conditions : « si je gagne et je gagnerai je te tue. » (D.T. Niane, 1960 : 60). Soundjata qui avait entre-temps découvert ce stratagème fut donc chassé par son hôte.

De nouveau, Soundjata et les siens prirent la route de l'exil. Quittant Djédéba, ils marchèrent vers l'Ouest et atteignirent Tabon. Le roi de Tabon qui, depuis des années, était allié au roi de Niani, reçut avec beaucoup de bienveillance Soundjata et sa famille. Il était cependant vieux et payait un lourd tribut au roi du Sosso à qui Dankaran Touman a prêté allégeance. Afin d'éviter que la colère de Soumaoro ne s'abatte sur son royaume, il proposa la cour de Wagadou à Soundjata.

Une fois de plus, Soundjata et ses compagnons reprirent le chemin. Vu que Tabon était très loin du Wagadou, le roi de Tabon confia les exilés aux marchands. Pendant le trajet, de nombreuses histoires furent contées par les marchands. Soundjata fut particulièrement captivé par l'histoire de Soumaoro Kanté, le roi de Sosso. Il apprit que Soumaoro Kanté était le roi le plus riche et puissant de toute la région. Il était également d'une grande cruauté à qui de nombreux rois payaient tribut. Après quelques jours de route, la caravane atteignit Wagadou. Le roi Soumala Cissé accueillit affectueusement les exilés et leur donna asile.

Force est de constater que le chemin de l'exil était parsemé d'embûches. Le trajet de Soundjata fut entouré de nombreux pièges. Dans sa marche vers l'exil, Soundjata a subi maintes épreuves à caractères meurtriers. Ces tentatives d'assassinat lui ont parfois valu d'être expulsé par ses hôtes.

En fait, après le départ de Soundjata du Mandé, Sassouma Béréte demeurait soucieuse. Elle craignait le retour du fils de Sogolon. Son fils et elle prévoyaient de le faire assassiner durant son exil. La destinée de Soundjata telle que prédit par les devins constitue une grosse menace pour la reine-mère et son enfant ; elle s'opposait à celle de Dankaran Touman. Le retour de Soundjata constituait la fin du règne de ce dernier et de sa mère. Il fallait donc mettre tout en œuvre pour son non-retour. Pour cela, le faire assassiner était la seule alternative. Raison pour laquelle lorsque Sassouma Béréte apprit la présence de Soundjata à Djédéba, elle planifia son assassinat avec l'aide de Mansa Konkon. Proposition acceptée, il fallait à celui-ci un mobile pour justifier cet acte criminel. Il invite donc Soundjata à jouer au *Wori*<sup>4</sup>.

En outre il convoqua Soundjata dans son labyrinthe qui lui servait d'habitation et lui dit : « Chez moi j'ai l'habitude d'inviter à jouer mes hôtes, nous allons jouer, nous allons jouer au wori. Mais j'ai des conditions peu communes : « si je gagne et je gagnerai je te tue. » (D.T.

---

<sup>4</sup> Jeu très en vogue en Haute Guinée et au Soudan Occidental, c'est une sorte de jeu de dames où les pions sont de petits cailloux disposés dans des trous creusés dans un tronc d'arbre.

Niane, 1960 : 60). En réalité, Soundjata avait été mis au courant du subterfuge. Il savait que le roi avait reçu de l'or et le fit savoir subtilement au roi. En vérité, la fille de celle-ci avait révélé le complot à Manding Bory. Furieux après cette trahison, Mansa Konkou congédia sur le champ Soundjata et sa famille.

Tout comme chez Soma Djobi, Kola Deturumè et chez Kendakala Nyuma Dènba, ce fut les mêmes tentatives d'assassinat (M. Ly-Tall, S. Camara, B. Diouara, 1987 : 47)

Sans relâche, Sassouma Béréte et son fils Dankaran Touman au su de la position de Soundjata dans sa quête d'asile, ne ménageaient aucun effort pour planifier son assassinat. Cependant, toutes ces tentatives furent vaines. Tous ces événements concourent à l'accomplissement de sa grande destinée ; quand bien même que la haine de Sassouma Béréte l'ait chassé de toutes les villes Mandé où il trouvait refuge. Comment du Wagadou, Soundjata se retrouve-t-il à Méma ?

## **2. 2. La marche de Soundjata du Wagadou à Mema**

L'étape du Wagadou marque la première phase de l'exil de Soundjata en pays Soninké. En effet, doublement méprisé, Soundjata ne trouva la paix dans aucune ville Mandé. Il fut congédié de toutes ces villes. Parti donc pour le Ghana, Soundjata reçut l'hospitalité des gens du Wagadou. Le roi du Wagadou lui donna asile en ces termes : « Jamais un étranger n'a pris notre hospitalité en défaut ; ma cour est votre cour, mon palais est le vôtre, vous êtes chez vous ; de Niani à Wagadou, considérez que vous n'avez fait que changer de chambre. » (D.T. Niane, 1960 : 66). Soundjata et sa famille trouvèrent ainsi refuge à la cour des Cissé du Wagadou. Ils y vécurent durant un an. Au bout d'un an, Sogolon tomba malade ; les exilés sont donc amenés à quitter le Wagadou. En fait, soucieux de l'état de santé de Sogolon, le roi Soumala Cissé décida de faire partir ses hôtes à Méma. Il savait qu'à Méma, chez son cousin Tounkara, Sogolon se rétablirait rapidement.

La crainte du redoutable roi de Sosso, Soumaoro Kanté peut justifier la décision de Soumala Cissé. Au XIII<sup>e</sup> siècle, toute la région du Mandé au Wagadou était dominée par Soumaoro Kanté. Le roi du Wagadou les éloigna de sa ville pour ne pas se brouiller avec le roi de Sosso.

Encore une fois de plus, Soundjata et les siens reprirent la route de l'exil au sein d'une caravane de commerçants. L'histoire de Soumaoro Kanté était toujours au cœur des récits pendant le voyage. Quand ils arrivèrent à Méma, un véritable accueil leur fut réservé. Un courrier annonçant leur arrivée, avait été envoyé très tôt à Méma.

### **3. La vie à Mema**

Soundjata et les siens trouvèrent finalement asile à Mema. C'est dans cette ville que Soundjata fit son exil. Quel est l'impact de l'exil sur la vie politique de Soundjata ? Qu'est-ce qui marque la fin de son exil ?

#### **3. 1. Mema, une terre hospitalière**

Située au nord-ouest du Mandé, à l'ouest du lac Débo entre le delta intérieur du Niger et les territoires sahéliens, la ville de Mema est un petit royaume soninké. Province de l'empire du Ghana, elle devient un royaume indépendant après le déclin du Wagadou. Mema était un carrefour stratégique entre les routes commerciales transsahariennes et les royaumes du Mandé. Le roi qui était absent lors de l'arrivée de Soundjata et sa famille, rentra plusieurs jours plus tard. Dès son retour, Moussa Tounkara approuva la présence des étrangers. Il reçut sans crainte Soundjata et sa famille. Car, il était très riche et détenait l'armée la plus redoutable de la région. Le roi de Mema pouvait donner asile à Soundjata sans se soucier d'une quelconque attaque. A Mema, Soundjata et les siens trouvèrent une vie paisible. Soundjata s'imposa très tôt aux jeunes princes de la cour ; il était le préféré du roi. Moussa Tounkara l'appréciait énormément et fit de lui son compagnon. (D.T. Niane, 1960 : 70).

Dans cette ville Soundjata et Manding Bory retrouvèrent leur passe-temps favori, la chasse. Depuis leur départ du Mandé, c'est à Mema qu'ils retrouvèrent la brousse. Soundjata et ses compagnons s'adonnèrent quotidiennement à cette activité. Aussi c'est à Mema que Soundjata fit-il ses premières armes. Moussa Tounkara était un excellent guerrier, il incarnait véritablement la force physique. Pour lui, la force physique est un atout indispensable pour un grand roi. C'est pourquoi le roi vouait une admiration exceptionnelle pour Soundjata qui depuis l'enfance fait preuve d'une bravoure inébranlable. A l'âge de quinze ans déjà, le roi emmenait avec lui Soundjata dans ses campagnes contre les montagnards. L'adolescent, par son ardeur naturelle, forçait l'admiration de toute l'armée. Quand bien même qu'il faisait ses premières armes, le fils de Sogolon ne reculait point face à l'ennemi. Il affrontait fouragement, semant la terreur et la panique dans le camp adverse. Soundjata avait une technique d'attaque remarquable ; il frappait l'ennemi à gauche puis à droite ouvrant ainsi une route glorieuse dans le camp de l'adversaire (D.T. Niane, 1960 : 70).

C'est donc à Mema, en exil, que Soundjata fit ses premiers pas dans l'art militaire. Au fil du temps, il grandit en force et devint un soldat exemplaire. Devenu grand, la ruine et la désolation sévissaient sur son passage à chaque campagne. C'est alors que Moussa Tounkara

lui confia complètement la direction de ses armes. Il devint ainsi un grand chef de guerre (R. Cornevin, 1964 : 349).

La promotion politique de Soundjata s'en suit immédiatement. Dans tout le royaume, l'on ne parlait plus que de l'enfant de Sogolon. Devenu le sujet de toutes les discussions, Soundjata au bout de trois ans fut nommé *Kan-Koro-Sigui*<sup>5</sup> par Moussa Tounkara. Désormais, les griots n'avaient plus que de voix pour chanter les louanges de Soundjata. Le peuple quant à lui s'en remettait à la providence. Pour le peuple de Mema, la présence de Soundjata ne relevait que de la providence car le roi n'avait pas d'héritier. Mieux, il imaginait déjà l'empire de Soundjata qui s'étendrait de Mema jusqu'au Mandé. Quant aux jeunes filles, elles rêvaient toutes de devenir un jour les épouses du fils de Sogolon.

Soundjata était très apprécié par Moussa Tounkara ; dix-huit ans à peine, les hautes fonctions lui furent confiées. Quand le roi s'absentait, Soundjata assurait parfaitement la permanence.

Ainsi de sa voix autoritaire, Soundjata commandait tout le peuple. Tous s'inclinaient sous ses ordres. Force est de constater qu'il était aimé de tous, ceux qui ne l'aimaient pas le craignaient fortement. Par ailleurs, le fils de Naré Maghan et de Sogolon Kédjou dont le destin est de rendre le nom de Mandé immortel était devenu l'homme de la situation à Mema. De par sa présence, les incursions et les razzias des montagnards se firent de plus en plus rares. Sa très grande réputation le fit croire à un moment donné que sa destinée s'accomplirait à Mema. Cependant Sogolon l'interpela en ces termes : « Ne te fais pas d'illusion, ton destin n'est pas ici, ton destin est au Manding. » (D.T. Niane, 1960 : 72). Une manière pour Sogolon de faire comprendre à son fils qu'il était temps de retourner au Mandé. Car c'est sur la terre de ses ancêtres que son destin doit s'accomplir.

### **3. 2. La mort de la mère de Soundjata et la fin de l'exil**

C'est à Mema dans le Sahel, loin de sa terre natale et loin du pays de son fils, Soundjata, que Sogolon rendit l'âme. La mort de Sogolon fait suite à un ensemble de faits : les feuilles de baobab et l'arrivée des messagers du Mandé. En effet, Sogolon se faisait assez vieille. C'est sa fille Kolonkan, désormais jeune fille, qui assurait les tâches domestiques. Alors qu'un jour Kolonkan était au marché, elle aperçut une femme distribuant des feuilles de baobab. Ces feuilles, prisées au Mandé, étaient méconnues à Mema. Après quelques échanges avec la femme, celle-ci demanda à rencontrer la mère de Kolonkan. En fait, cette femme nommée Magnouma

---

<sup>5</sup> Expression désignant le vice-roi

appartenait à une délégation de cinq personnes venues du Mandé à la recherche de Soundjata.<sup>6</sup> Pendant cette période, les choses tournaient mal au Mandé. Soumaoro Kanté, roi de Sosso s'était emparé du pays et chassé Dankaran Touman (S.M Cissoko, 1966 : 40). Pour D.T. Niane (1960 : 82) Dankaran Touman s'était enfuit. Cette version semble être la plus vraisemblable vu la terreur que semait Soumaoro Kanté dans la région. Les devins révélèrent que seul Soundjata pouvait reconquérir le Mandé. Après plusieurs jours de recherche dans le Mandé, c'est à Mema que les émissaires du Mandé retrouvèrent Soundjata. Pour que le destin s'accomplisse pleinement, Sogolon rendit l'âme le matin même du départ selon le vœu de Soundjata. (D.T. Niane, 1960 : 87). Devenue vieille, Sogolon était malade. Elle ne pouvait pas faire le trajet et cela constituait une entrave au retour de son fils. Soundjata implora Dieu de faire en sorte qu'il puisse enterrer sa mère à Mema avant de se lancer à la reconquête de son pays.

Soundjata, en outre, devait enterrer sa mère avant de partir à la reconquête de la terre de ses ancêtres. Pour ce faire, il alla trouver le roi, qu'il remercia pour son hospitalité et sa générosité. Et ensuite, il annonça au roi son départ de Mema pour le Mandé. Mais avant il demanda une dernière faveur au roi, celle d'enterrer sa mère à Mema. Cependant, les propos de Soundjata déplurent au roi ; il se mit en colère car jamais il n'avait imaginé le départ du fils de Sogolon. Le traitant d'ingrat, il refusa d'accorder cette ultime faveur à Soundjata et le chassa de sa ville. Mais après une courte réflexion, le roi fit une proposition à Soundjata : « Ou bien, puisque tu tiens à enterrer ta mère, tu paieras le prix où elle reposera. » (D.T. Niane, 1960 : 87).

Le fils de Sogolon approuva la proposition mais il envisagea de payer une fois au Mandé. Le roi refusa exigea qu'il s'en aille avec la dépouille de sa mère. Alors Soundjata sortit et apporta au roi un panier contenant des débris de poterie, des plumes de pintades et des perdreaux ainsi que des morceaux de paille. Et s'adressant à Moussa Tounkara, il dit : « Eh bien, roi, voici le prix de la terre. » (D.T. Niane, 1960 : 88) Ne comprenant rien à cela, un vieux conseiller arabe de la cour lui fit l'interprétation. En fait, si le roi refusait de donner la terre à Soundjata, il lui déclarerait la guerre et détruirait entièrement sa ville. Aussitôt, le roi donna la terre et la mère de Soundjata fut enterrée dignement à Mema telle une reine-mère. (D.T. Niane, 1960 : 88).

Enfin, le moment était venu. Le destin de Soundjata devait s'accomplir. A peine dix-huit-ans, Soundjata incarnait la majesté du lion et la force du buffle. Homme de pouvoir, il avait une voix autoritaire et des yeux brulants de braises ardentes. Il était temps que le fils de Sogolon

---

<sup>6</sup> Les cinq personnes constituant la délégation sont entre autre Kountoun Manian, un vieux griot de la cour mandingue ; Mandjan Béréte, frère de Sassouma Béréte qui a préféré ne pas fuir avec Dankaran Touman ; deux marabouts de la cour : Singbin Mara Cissé et Siriman Touré ; une femme du nom de Magnouma

regagne le pays de ses ancêtres. Plus rien ne pouvait l'arrêter. Même pas la peine que pouvait ressentir Moussa Tounkara à l'idée de le voir quitter Mema. Encore moins la haine et la jalousie de son frère Dankaran Touman et Sassouma Béréte. Ni même les sortilèges de la nuit n'ont pu mettre fin au glorieux destin de Soundjata. En retournant au Mandé, Soundjata se livrait à une bataille infaillible contre Soumaoro Kanté qui avait annexé le Mandé. Soumaoro était un grand sorcier contre qui aucun roi n'osait se dresser ; au risque de voir sa ville ruinée et sombrée dans la désolation totale.

Conscient de cette lutte, le roi de Mema donna à Soundjata un contingent de soldats. (D.T. Niane, 1987 : 155). Les hommes les plus intrépides quant à eux, de leur gré, suivirent Soundjata dans sa grande aventure. Un escadron de fer fut constitué par la cavalerie de Mema que Soundjata lui-même avait formé. Pour le départ, Soundjata, tel un héros était entouré des cinq émissaires du Mandé, à son côté chevauchait dignement son frère Manding Bory. Quant à la cavalerie en outre, elle formait un escadron de fer derrière Soundjata. (D.T. Niane, 1960 : 90-91). Dans un tel dispositif, Soundjata habillé à la manière des musulmans de Mema était à la tête de sa petite et redoutable armée. La troupe sortit ainsi de la ville sous la bénédiction de la population.

## **Conclusion**

L'exil de Soundjata est la résultante des effets de la polygamie. Partant de la prophétie au sujet de Soundjata, les rivalités entre les épouses de son père, la lutte successorale, la popularité ainsi que les menaces de mort sur Soundjata, rien ne présageait la quiétude de Soundjata. Tout a été mis en œuvre pour empêcher le destin de Soundjata de se réaliser. Quitter le Mandé n'était pas une option mais une nécessité pour assurer sa survie et celle de sa famille. La marche de Soundjata du Mandé à la quête d'asile, en compagnie de sa famille fut parsemée d'embûches. Elle fut parfois marquée par des tentatives d'assassinats orchestrés par Sassouma Béréte et les congédiements. Les exilés trouvèrent la paix en pays Soninké, d'abord à Wagadou et ensuite à Mema. La vie à Mema constitue une école pour Soundjata. Il fut formé en gestion de pouvoir et au maniement des armes. Il assurait l'intérim du pouvoir en l'absence du roi et dirigeait les troupes lors des conquêtes. Ces acquis permirent à Soundjata de retourner au Mandé pour la reconquête de son pays occupé par Soumaoro Kanté. Ce retour constitue une ébauche au fondement de l'empire du Mali.

## Références bibliographiques

DELAFOSSÉ Maurice, 1972, *Haut-Sénégal-Niger T2*, Paris, Maisonneuve et Larousse.

CISSE Youssouf Tata et Kamissoko Wa, 1988, *La grande geste du Mali, T. 1 : des origines à la fondation de l'empire*, Paris, Karthala et ARSAN.

CISSOKO Sékéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique Occidentale, moyen âge et temps moderne VIIe siècle - 1850*, Paris, présence Africaine.

CORNEVIN Robert, 1964, *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Payot.

GBAGBO Laurent, 1979, *Soundjata lion du manding*, Abidjan, CEDA.

KI-ZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Hatier, Paris.

LY-TALL Madina, CAMARA Seydou, DIOUARA Bouna, 1987, *l'histoire du Mandé*, Paris, SCOA.

NIANE Djibril Tamsir, 1960, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence africaine.

NIANE Djibril Tamsir, 1987, « le Mali et la deuxième expansion manden », *histoire générale de l'Afrique, T4, l'Afrique du XII au XVIe siècle*, Paris, Unesco – NEA, pp.141-196.

NIANE Djibril Tamsir, 2010, *Kouroukan Fouga Soundjata et l'assemblée des peuples*, Abidjan, CEDA /NEI/SAEC.